

DÉDUISEZ SUR VOTRE TAXE

agefiph

Quel effet sur votre obligation d'emploi ?

Une méthode de calcul permet de connaître pour un contrat donné, l'équivalent en nombre d'unités bénéficiaires, c'est-à-dire le nombre de salariés handicapés auquel il correspond pour le calcul de la contribution à l'Agefiph. En fonction du type de contrat de sous-traitance signé par l'entreprise avec une Entreprise adaptée, il convient d'utiliser la formule suivante :

Pour les contrats de fournitures de travaux ou de prestations de services :

$$\frac{[\text{Prix HT du contrat}] - [\text{coût des matières premières, produits, matériaux, consommations et des frais de vente}]}{(2\,000 \times \text{taux horaire du Smic})}$$

Quel impact sur le montant de la contribution ?

Les contrats signés avec des Entreprises adaptées sont comptabilisés au titre de l'obligation d'emploi prévue par la loi du 11 février 2005. Ils permettent de diminuer le montant de la contribution due par l'entreprise à l'Agefiph à hauteur de 50% maximum.

ILS NOUS FONT CONFIANCE ...

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

gemalto
security to be free

LA POSTE




Jalis

Office DEPOT
Taking Care of Business

IDDHEA

 120 rue Condorcet, 13016 Marseille

 04 91 81 50 88

 contact@iddhea.fr

 www.iddhea.fr

**CONSEILS ET
PRESTATIONS DE SERVICE**

IDDHEA
Entreprise Adaptée

WWW.IDDHEA.FR



L'ENTREPRISE ADAPTÉE IDDHEA

IDDHEA est une Entreprise Adaptée née de la loi du 11 février 2005 (N°2005-102) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'Entreprise Adaptée se situe dans l'économie sociale et solidaire qui a pour but la promotion et la valorisation professionnelle des personnes en situation de handicap.

Sous-traiter auprès du secteur adapté :

Pour sous-traiter certaines de vos activités et répondre à votre obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap, vous pouvez vous adresser aux Entreprises adaptées. Les EA font parties du milieu ordinaire de travail et emploient au moins 80% de personnes en situation de handicap.



“ IDDHEA, votre partenaire pour l'emploi des personnes en situation de handicap ”

Conseils & Solutions

IDDHEA vous propose un audit et vous conseille sur votre obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap. (DOETH)

- Prestation de service dans les métiers du tertiaire
- Audit et conseil en mission handicap
- Formation sur site
- Sensibilisation sur l'approche du handicap en entreprise
- Analyse de la politique achat et sous-traitance au secteur Adaptée / Protégé
- Consulting en recrutement
- Recrutement spécialisé tertiaire
- Sourcing en recrutement
- Bilan d'évaluation
- Out placement

Nos prestations de

service tertiaire



- Facility Management (multi-services, multi-techniques, services généraux)
- Gestion administrative globale



- Gestion de tri de courrier
- Conciergerie d'entreprise
- Gestion d'agenda (Médecin, avocat...)
- Télémarketing, centre d'appel (e-mailing, enquêtes, sondages)



- Rédaction web
- Community Management



- Création de site internet (en co-traitance)
- Gestion électronique de documents G.E.D.
- Audit et conseil en DOETH